

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance  
Annonces... 25 c. a  
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS.

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 14 Février 1872.

La gravité de la situation générale apparaît de plus en plus à tous les esprits. Nous n'avons qu'un gouvernement temporaire et provisoire, et les partis sont tellement divisés dans l'Assemblée nationale, qu'il est impossible de prévoir sur quel terrain pourrait se faire un accord sérieux et durable entre quelques-uns d'entr'eux, pour créer une véritable majorité dans un sens monarchique bien déterminé.

Est-ce une raison pour faire appel à une Assemblée nouvelle? Non certes. Les choses ont été conduites de telle sorte par les divers ministres de l'Intérieur, les choix ont été tellement mauvais dans certaines préfectures, l'encouragement au parti anarchique a été si persévérant et si aveugle de la part de la plupart des administrations départementales, les clubs rouges, les journaux rouges, les manifestations rouges, la tolérance pour les rouges jusque dans les plus petites villes ont atteint un degré si extraordinaire, qu'il serait fortement à craindre que la dissolution de l'Assemblée nationale fût suivie de la nomination d'une Assemblée en partie *Communarde*.

Tous les départements, en effet, ne conservent pas le calme patriotisme des populations du Lot qui, presque partout, sont animées des saines notions de la justice et du droit pour le maintien de la paix sociale et le développement de la prospérité dans l'ordre.

Et qu'arriverait-il, si une Assemblée *Communarde* succédait à l'Assemblée nationale actuelle composée d'honnêtes gens qui n'ont qu'un seul tort, celui de n'avoir pas encore trouvé une solution acceptée par le plus grand nombre?

Nous aurions immédiatement le renouvellement de l'invasion prussienne; et, cette fois, d'après toutes les nouvelles qui sont publiées en Allemagne, se serait vers le Midi que se dirigerait l'invasisseur. Une portion du Midi, on le sait, est ravagée par la démagogie, et ce serait sous prétexte d'y rétablir les principes nécessaires à toute société, qu'un ennemi implacable viendrait piller nos riches provinces.

Il faut lire avec attention la correspondance suivante de Berlin, reproduite et commentée par le *Journal des Débats* dans son premier article d'avant hier:

« Une chose dont vous pouvez être certain, c'est que tout est prêt pour frapper un coup terrible. Les manufactures d'armes, de cartouches, d'équipements militaires de toutes sortes se sont livrées à la fabri-

cation avec une activité véritablement fiévreuse. Le matériel du train vient de se compléter, et en certains endroits il y a de véritables amoncellements. Une partie considérable est même déjà envoyée en avant du côté de la frontière. Les permissions ne s'accroissent plus qu'à très courte échéance, et le merveilleux réseau de la mobilisation a resserré si étroitement ses mailles, qu'il suffirait de neuf jours au ministre de la guerre pour avoir une armée de 800,000 soldats sous la main. »

M. Saint-Marc Girardin est président des députés du centre droit, c'est-à-dire de cette fraction de l'Assemblée qui, croyant la fusion avortée, voudrait qu'il se créât une majorité pour placer M. le duc d'Aumale à la tête du Gouvernement, sous un autre titre que celui de *président de la République*.

Le *Journal des Débats* publie un article de cet homme d'Etat intelligent et éclairé. Cet article est destiné à avoir un grand retentissement.

Nous en citons les passages que voici :

Si le parti conservateur, si les hommes qui demandent ardemment l'ordre et le repos, si toute cette partie de la société qui est la plus nombreuse et la plus forte, croit que l'Assemblée nationale actuelle est plus capable que celle qui la suivrait de défendre l'ordre social, d'où vient donc que l'Assemblée est si vivement attaquée dans le sein même du parti conservateur par la polémique et par la causerie? Les détracteurs de l'Assemblée entrevoient-ils dans le sein du pays et dans ses dispositions morales et politiques une nouvelle Chambre toute prête à naître, une Chambre plus unie, plus ferme, plus patriotique? Pourquoi alors ne le disent-ils pas au public? Au lieu de viser surnoisement à la dissolution par la satire du présent, pourquoi n'y tendent-ils pas ouvertement par l'éloge de l'avenir, et d'un avenir défini et déterminé d'avance? Pourquoi n'être d'accord que sur la démolition et laisser à la sagesse du hasard l'œuvre de la reconstruction?

Si la dissolution arrive, par je ne sais quel accident, s'il y a une réélection générale et que le parti conservateur s'abstienne dans le débat électoral, ce qui, hélas! est possible, nous demandons, dans ce cas, la permission de prédire aussi un peu l'avenir à notre tour. La première chose que fera la nouvelle Assemblée, ce sera de supprimer la présidence et le président de la République. Les bonapartistes, qui auront un certain nombre de voix dans la Chambre, trouveront que ce genre de gouvernement ne fait pas une part suffisante à l'autorité, et ils voudront retourner à l'autocratie impériale. Les radicaux, qui auront aussi un certain nombre de voix, voudront faire un Comité de Salut public, et dans ce Comité de Salut public, un dictateur révolutionnaire. Les conservateurs, qui auront survécu à la dissolution, lèveront les bras au ciel, diront que tout va mal et que certes on ne les reprendra plus à aller voter aux élections. Entre les deux partis extrêmes, l'autocratie impériale et la dictature révolutionnaire, la force brutale décidera, c'est-à-dire la guerre civile, et la guerre civile en face de l'étranger!

Ce serait là un affreux avenir, et, ce qui serait le plus triste, ce serait d'y marcher sans le savoir et sans le vouloir.

La *Patrie* apprécie sagement la résolution prise par la commission qui a été chargée d'examiner la proposition faite à l'Assemblée nationale par l'un de ses membres, M. Bouisson, de se mettre à la tête de la souscription nationale pour la libération du sol, et de diriger le mouvement

patriotique qui, dans la France entière, se produit en faveur de cette œuvre. On sait que notre député M. Pagès Duport faisait partie de cette commission.

Voici l'article de la *Patrie* :

La proposition de M. Bouisson avait été renvoyée d'urgence à l'examen d'une commission, et celle-ci vient de faire connaître le résultat de son examen. Ses conclusions sont que le projet en question ne soit pas adopté.

En émettant cet avis, la commission de l'Assemblée, qu'on le sache bien, n'a pas entendu se montrer défavorable à l'idée de la souscription nationale dont il s'agit. Elle lui donne, au contraire, son entière approbation; seulement, elle a pensé que, plutôt que d'imprimer un caractère officiel à l'œuvre éminemment patriotique de la libération du territoire, il valait mieux laisser l'initiative privée poursuivre le développement de cette œuvre, qu'elle a elle-même inaugurée.

Outre ce motif qu'elle a de se tenir à l'écart, l'Assemblée ne doit, pas plus que le gouvernement, s'exposer à compromettre son autorité dans le cas où la souscription ne produirait pas une somme suffisante pour le but qu'elle a en vue d'atteindre. Une œuvre privée qui n'aboutit pas, cela n'a qu'une portée secondaire; une entreprise officielle qui échoue, cela serait excessivement grave pour le prestige et la considération, comme pour le crédit de la France. Or, il ne faut pas que le crédit de la France soit ébranlé, il ne faut pas qu'il subisse la moindre atteinte, car on aura encore, et cela dans un délai peu éloigné, à y recourir pour des sommes considérables.

Nous sommes persuadés que chacun comprendra les considérations que nous venons de faire valoir, et qu'ainsi expliquée, la décision prise par la commission de l'Assemblée dans la question qui nous occupe recevra l'approbation de tous.

Le rôle des gouvernements et des Assemblées délibérantes est de prendre des mesures législatives ou administratives, telles que l'expérience indique qu'elles doivent être prises; ils ne sauraient, sans grave imprudence, participer à des croisades qui, si généreuses et si sacrées qu'elles soient, n'en ont pas moins un certain côté aventureux, incompatible avec la prudence dont ne saurait se départir toute autorité revêtue d'un caractère officiel.

En présence de ces conclusions de la commission, M. Bouisson a retiré sa proposition. Il a eu parfaitement raison.

## Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 10 février.

L'idée de consolider le provisoire actuel, sans lui ôter toutefois son caractère provisoire, gagne du terrain. Jusqu'à présent les propositions constitutionnelles, ont eu peu de succès, parce qu'elles avaient toujours l'air d'être faites au profit d'un parti et de rompre l'équilibre si sagement convenu à Bordeaux. Les députés qui se disposent à prendre l'initiative de nouvelles propositions de ce genre paraissent avoir profité de la leçon, car ils ne veulent, disent-ils, introduire dans l'économie du pouvoir existant, que des améliorations de nature à rassurer le présent, sans compromettre l'avenir.

Trois projets surtout, sont l'objet des préoccupations du centre gauche, de la gauche modérée et même du centre droit. Ce sont :

1° Le renouvellement partiel de l'Assemblée; 2° la création d'une seconde chambre; la présidence à vie de M. Thiers.

Les premiers de ces projets est incontestablement celui qui, dans les régions parlementaires, a fait, de-

puis quelque temps, les progrès les plus sensibles. Il compte aujourd'hui de nombreux partisans dans la gauche modérée et les deux centres, il n'est formellement repoussé ni par l'extrême droite, ni même par bon nombre de membres de l'extrême gauche. L'idée la plus généralement acceptée pour le renouvellement partiel, c'est qu'il devrait s'effectuer par tiers et tous les deux ans, le sort désignant les départements où les élections devraient avoir lieu, en sorte que, tous les six ans la représentation nationale serait entièrement renouvelée. La proposition relative au renouvellement partiel sera probablement présentée par le centre gauche.

La création d'une deuxième chambre est étudiée par un groupe de députés de la gauche dans lequel figurent MM. Humbert et Bardoux. Ces honorables voudraient, dit-on, former une seconde chambre avec les 250 membres les plus âgés de l'Assemblée actuelle, mais il est douteux, qu'il soit donné suite à une pareille idée. Le comte Jaubert (centre droit) s'est aussi occupé de la question. L'idée la plus répandue est de faire élire la seconde chambre par les conseils généraux, et tout porte à croire que ce système finira par prévaloir.

Quant à la présidence à vie de M. Thiers, elle est généralement bien accueillie au centre gauche et dans la gauche modérée, mais elle rencontre dans toutes les autres fractions parlementaires une très vive opposition qui, si elle persiste, empêchera certainement les partisans de cette idée d'en faire l'objet d'une proposition à l'Assemblée. On dit, du reste, que le premier opposant à ce projet a été M. Thiers lui-même et qu'il ne dépendra pas de lui que cette idée ne soit laissée de côté.

Tels sont les projets constitutionnels dont on s'occupe dans les cercles parlementaires, mais il ne faut pas l'oublier, ces projets en tant que projets collectifs et représentant les vues de tel ou tel groupe parlementaire, sont simplement à l'étude et il se peut fort bien que plusieurs semaines et même plusieurs mois se passent avant qu'ils deviennent l'objet de propositions législatives.

On assure que le rapport de la commission du budget pour 1872, sera déposé lundi ou mercredi.

On dément le bruit de la nomination de M. Casimir Périer à l'ambassade de Londres. Il est également inexact que M. Valentin ait refusé la croix de Commandeur de la Légion d'honneur.

Dans les cercles diplomatiques on paraît beaucoup moins rassuré qu'hier sur les conséquences du différent anglo-américain. Avant-hier, à la réception de M. de Rémusat, le ministre américain, M. Washburn, a déclaré que les Etats-Unis ne feraient pas de concessions.

M. Glais-Bizoin a retiré sa candidature dans les Côtes-du-Nord.

Versailles, 11 février.

Le bruit courait hier que le centre droit avait l'intention de proposer M. Casimir Périer pour la vice-présidence de la République. Pendant ce temps, l'ex-ministre de l'intérieur donnait à ce bruit un démenti explicite, en se faisant inscrire à la réunion du centre gauche. Une rumeur plus hardie attribuait à M. Casimir Périer lui-même, le projet de mettre en avant la candidature du duc d'Aumale pour la vice-présidence de la République. A quelqu'un qui avait cru devoir l'entretenir de ce bruit, M. Casimir Périer a répondu par un haussement d'épaules.

La révocation du général Susanne est un fait accompli, mais elle ne sera insérée au *Journal officiel* que lorsque le choix de son successeur aura été arrêté. Rien ne confirme le bruit répandu hier et dont quelques feuilles se sont fait un peu légèrement l'écho, que le général Susanne avait résolu de faire de sa destitution une affaire personnelle entre lui et le duc d'Audiffret-Pasquier.

Mes renseignements ne confirment pas la nouvelle donnée ce matin par le *Siccle* que plusieurs officiers dont quelques officiers supérieurs, auraient été convaincus d'être mêlés aux menées bonapartistes, et, par suite, mis en retrait d'emploi. Aucun fait de cette nature n'a eu lieu. J'ajoute que malgré les mé-

contenants particuliers et inévitables créés par les décisions de la commissions de révision des grades, l'esprit de l'armée pris en masse est excellent et que les partis assez fous pour vouloir l'entraîner en dehors de la voie légale, iraient au devant d'une cruelle déception. L'armée est au moins d'accord sur deux points : le maintien de l'ordre et l'obéissance à la représentation nationale.

Il est inexact que l'élection de Corse soit ajournée. Les dépêches de ce pays ne signalent aucun désordre sérieux.

On a parlé d'une récente réunion de légitimistes chez le vicomte de Meaux. Cette réunion n'a pas eu lieu.

Le comte de Chambord est attendu tous les jours en Belgique, mais, ce matin encore les plus fidèles partisans n'avaient pas reçu l'avis qu'il y fût arrivé.

On assure que par suite du différend anglo-américain, M. Thiers va se décider à nommer un titulaire à notre légation de Washington. Ce nouveau ministre de France aux Etats-Unis sera, très-probablement M. Gaudrée de Boileau qui a déjà géré pendant assez longtemps, en qualité de secrétaire, les affaires de cette légation.

La commission du budget a adopté hier, par 10 voix contre 7, le projet d'impôt à établir sur les transactions commerciales.

L'Empereur du Brésil a visité hier Toulon et les ateliers de la Seyne. Le *Télémaque* a été lancé en sa présence et l'opération a admirablement réussi.

On transporte beaucoup de condamnés à l'île d'Oléron.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance des 9 et 10 février

La première lecture du projet de loi sur la magistrature a été adoptée, à la fin de la séance du 9 dont le commencement a paru dans notre dernier numéro.

La séance du 10 a été consacrée à des rapports de pétitions. L'Assemblée a décidé, en clôture, qu'elle siégerait le lundi gras et le mardi gras, la situation si malheureuse de la France ne permettant pas à ses représentants de prendre vacances dans ces jours de réjouissance et de plaisir.

Revue des Journaux

Journal du Nord (de Douai)

Il y a un an, le 8 février, un mouvement extraordinaire se produisit par toute la France. Le pays se portait en masse au scrutin : et malgré l'intempérie de la saison et les restrictions arbitraires d'un pouvoir révolutionnaire, chacun voulait remplir le devoir sacré de concourir, par un vote salutaire, à la délivrance de la patrie et à l'affermissement de la paix.

Ce jour-là, la France n'était pas républicaine. Eclairé par la terrible leçon des événements qu'elle avait sous les yeux, elle maudissait de toute son âme tous les charlatans qui l'avaient réduite à de si tristes extrémités.

Ah ! qui pourrait dire combien la situation de la France serait aujourd'hui plus prospère si les vœux exprimés par le pays dans son vote du 8 février 1871 avaient été fidèlement exécutés ! Mais on s'est attaché à les dénaturer et à les méconnaître ; l'intérêt s'est mis de la partie, les factions ont levé la tête, et, à l'heure qu'il est, tout est remis en question.

On persiste à nous maintenir dans un provisoire dont tout le monde souffre : il semble que l'effacement des caractères ne soit pas encore assez général, et qu'on veuille l'accentuer davantage par un régime sous lequel toute initiative devient, à peine possible. Nous verrons où toutes ces hésitations, tous ces expédients, toutes ces mesures d'ajournement conduiront la France ; mais, nous craignons bien qu'elle n'en sorte amoindrie, épuisée, incapable de fortes et puissantes résolutions.

Figaro

Il faut, non pour gouverner la France, mais pour la soutenir au-dessus de l'abîme, jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps de se retrouver, il faut un nom, un nom éclatant, en dehors et au-dessus des partis, un nom que tous ces partis acceptent, devant lequel personne n'hésite, et par-dessus tout, un nom qui soit

acclamé par toute l'armée. Eh bien ! chose étrange ! pour notre France, il n'y a plus qu'un nom, un seul... à l'abri des haines de la politique, à l'abri des rancunes de la guerre... un nom au-dessus de toute rivalité, au-dessus de toute calomnie : le nom du chevalier sans peur et sans reproche : le nom de Mac-Mahon !

Comment expliquer et cette chute de toutes nos gloires et ce prestige qui survit à tout ? Dans ce désastre où la France s'est écroulée, ministres, hommes d'Etat, généraux, républicains et royalistes, il ne reste plus rien... Lui seul est debout ! Tous les autres ont été renversés par les événements. Ceux qui ont échappé aux événements ont été frappés par l'opinion.

Ce nom reste seul, parce qu'au lieu d'évoquer une pensée politique, il représente simplement l'honneur, l'amour de la patrie, le dévouement, la loyauté ; et puis... parce que, dans ce temps où l'on a trop parlé, il représente le silence.

Le silence ! la plus grande force, le plus grand prestige en France.

Le maréchal n'a jamais parlé. C'est une épée qui a été héroïque, en Crimée et qui a sauvé la France à Magenta.

Il y a des gens qui disent que le maréchal refuserait le pouvoir. C'est impossible : car il n'en aurait pas le droit. D'ailleurs, il ne s'agit pas de gouverner ; il s'agit simplement de planter son épée, pour rallier tous les honnêtes gens et faire surgir la France sur l'abîme jusqu'à ce qu'un gouvernement régulier ait pu se constituer.

Patrie.

Il paraît que la candidature officielle de M. Pozzo di Borgo, le concurrent de M. Rouher en Corse, se manifeste par les symptômes les moins équivoques, et que les pratiques si vivement reprochées à l'Empire sont imitées et même dépassées. Les sous-préfets auraient été chargés de la distribution et de l'affichage de la proclamation de M. Pozzo di Borgo. D'un autre côté, les journaux nous apportent le texte d'une circulaire adressée par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à ses subordonnés.

Cette circulaire a pour but, dit son auteur, de donner « quelques conseils aux agents placés sous leurs ordres. » Puis la circulaire ajoute : « Le gouvernement, vous le savez, n'entend patroner personne ; si nous avons une liberté complète d'appréciation personnelle, nous ne devons sous aucun prétexte chercher à exercer aucune influence dans aucun sens, car notre liberté ne peut exister qu'à la condition de respecter scrupuleusement celle des autres. »

C'est fort bien jusqu'ici, et si les conseils de M. l'ingénieur en chef de la Corse s'étaient bornés là, nous n'aurions qu'à l'en féliciter et à louer le gouvernement d'avoir des fonctionnaires aussi honnêtes, aussi bien pensants. Mais ce n'est là qu'un moyen de couvrir d'un pavillon respectable une marchandise de contrebande. Qu'on en juge par la suite.

« Sans donner à cette circulaire un caractère officiel, je vous prie de faire connaître à tous les agents que vous dirigez que l'administration considère la candidature de M. Rouher, dans la circonstance où elle se présente, comme un défi porté à la France. »

Le document continue en recommandant aux employés des ponts-et-chaussées de ne pas « patroner » l'élection de M. Rouher, recommandation assurément bien inutile après la manière dont M. l'ingénieur en chef vient de qualifier sa candidature.

Liberté.

L'éternel M. Glais-Bizoin reparait à l'horizon.

Voulant faire échec à la candidature légitimiste de M. de Kérigant, M. Glais-Bizoin vient d'adresser sa 101<sup>e</sup> circulaire aux électeurs des Côtes-du-Nord.

Ce nouveau morceau de littérature politique débute ainsi :

« Pas de révolution ! Je veux le maintien du gouvernement, présidé par M. Thiers, le gouvernement de la République que j'ai contribué à fonder, gouvernement qui nous a préservés de la guerre civile et qui seul encore peut nous en garantir. »

Voilà qui est très bien — en attendant les distributions de parapluies aux revendues du marché de Saint-Breuc ; — mais M. Glais-Bizoin, qui craint si fort la guerre civile, vou-

drait-il bien nous dire s'il n'est pas le même Glais-Bizoin qui, comparse officieux et éhonté de la Commune, figurait, le 16 mai 1871, sur la place Vendôme, et saluait avec affection la chute de la colonne ?

Ordre

Peut-on accuser l'Empire d'avoir voulu la guerre ? Il n'y a plus aujourd'hui en Europe un homme politique qui ne sache et qui ne dise que la guerre entre la France et l'Allemagne était inévitable. Il suffit de lire la correspondance de lord Loftus avec son gouvernement pour reconnaître que la Prusse voulait la guerre et que si l'affaire Hohenzollern se fût apaisée, un autre conflit nous eût mis les armes à la main. N'est-il pas singulièrement triste que, l'Europe reconnaissant aujourd'hui que nous n'avons point été provocateurs, il se trouve des journaux français qui s'acharnent à donner raison à la Prusse pour pouvoir donner tort à l'Empire ? La guerre était nécessaire depuis 1866, parce que, depuis 1866 l'empire d'Allemagne était reconstitué. Voilà la vérité.

Le premier tort de l'Empire a été de laisser s'accomplir les événements de 1866 ; mais qui donc a été plus ardent à défendre la Prusse que les hommes du 4 septembre ? Le *Journal des Débats*, le *Siècle*, l'*Opinion nationale* étaient pleinement d'accord avec les députés de l'opposition pour déclarer que la France ne devait point s'opposer à la reconstitution de cet empire germanique, que la politique traditionnelle de notre pays avait eu pour objet de détruire. Comment l'Empire aurait-il résisté à cette unanimité de ce que l'on appelait alors le parti libéral ? D'ailleurs, l'Empire, éclairé par la victoire foudroyante de la Prusse, éclairé aussi par les rapports de nos attachés militaires à Berlin, ne se croyait pas en mesure d'engager la lutte sans une réorganisation préalable de l'armée. Cette réorganisation, l'Empire l'a proposée dès le lendemain de Sadowa. Par qui fut-elle combattue ? Par l'opposition de toute nuance et par M. Thiers lui-même.

Sous ce rapport, l'opposition de M. Thiers fut d'autant plus singulière, que M. Thiers combattait la politique des nationalités. Il déclarait hautement que si l'on ne s'opposait point aux envahissements de la Prusse, la France descendait au quatrième rang. En même temps il combattait la réorganisation de l'armée avec sa grande autorité, et il défendait la loi de 1832 avec la passion que lui inspirent toutes les modes de sa jeunesse. Dirait-on que nous exagérons, lorsque, même après l'événement, M. Thiers combat encore le service obligatoire qui nous eût sauvés ?

On dit aujourd'hui à l'Empire : « Vous êtes inexcusable de n'avoir pas eu une armée suffisante, car vous étiez éclairé sur les forces de l'Allemagne par les rapports de M. Stoffel. » L'Empire a le droit de répondre : « Vous êtes bien plus inexcusable, car je vous ai dit tout ce que je savais moi-même, et c'est vous qui par votre opposition avez empêché la réorganisation militaire. »

L'opposition, en déclarant que la France était amoindrie, a rendu la guerre inévitable ; en combattant la réorganisation de l'armée, elle a rendu la guerre funeste. Voilà comment les hommes qui ont triomphé le 4 septembre sont précisément ceux qui ont préparé nos malheurs. Le seul tort de l'Empire a été de se laisser arrêter par leurs déclamations et de n'avoir pas préparé, malgré eux, le salut de la France.

INFORMATIONS

M. de Broglie, nous dit-on, a eu avec M. Gladstone une première entrevue où il a été question de la révision du traité de commerce.

Le ministre anglais, sans repousser à priori toute idée de révision, aurait témoigné certaines craintes relativement à l'esprit protectionniste qu'il redoute de voir dominer trop exclusivement le gouvernement français. Il aurait donc accueilli avec beaucoup de réserve les ouvertures faites par M. de Broglie.

(Journal de Paris)

Sur la demande du général de Ladmirault, le corps des sapeurs-pompiers de Paris va être armé de chassepots.

Cette mesure aurait été prise à la suite des attaques nocturnes dont nos soldats ont été les victimes.

Dans la discussion sur la magistrature, il est échappé à M. Emmanuel Arago un mot véritablement sinistre et profondément attristant. M. de Gavardie venait de dire que M. Arago avait travaillé à trois révolutions qui avaient réussi. — Faites-en autant ! s'écria celui-ci avec un accent de triomphe et de bravade. — Les amis ont applaudi cette saillie et nous ne doutons pas qu'elle n'ait été jugée piquante par quelques auditeurs distraits ou indifférents. Et cependant quel lamentable jour ne jette-t-elle pas sur nos mœurs politiques ! Voilà un homme qui se vante d'avoir contribué à jeter trois fois son pays dans les aventures funestes, ruineuses, sanglantes.

(Patrie).

Les journaux et les brochures que les chefs de la Commune publient à l'étranger, notamment à Genève et à Londres, circulent à Paris depuis quelques jours, avec une extrême facilité.

Seize journaux communaux et dix brochures incendiaires peuvent se répandre de la sorte dans Paris.

Un fait douloureux, mais qui ne peut avoir aucune conséquence grave, car il est absolument isolé, vient de se produire dans le clergé de Paris. M. Michaud, vicaire de la Madeleine, a fait publier une longue lettre, d'un ton fort inconvenant, où il prend publiquement, en face du Concile du Vatican, une attitude de révolte.

Ces derniers jours, les nombreux allants et venants qui traversaient le Pont-Neuf s'arrêtaient devant la statue équestre de Henri IV pour regarder un artiste bronzier remettre aux pieds du vainqueur d'Arques et d'Ivry, des étriers, afin de le maintenir dans un juste équilibre.

Ce pauvre Henri IV du Pont-Neuf n'a pas de chance avec les révolutions. Sa première statue, celle que Paris lui érigea peu de temps après sa mort, fut abattue et brisée en 1793. On en voit quelques débris dans notre musée des sculptures de la Renaissance au Louvre.

En 1818, on érigea celle que nous voyons aujourd'hui, qui est l'œuvre de Lemot. Eh bien ! au mois de mai dernier, pendant le règne odieux de la Commune, peu de temps après le renversement de la colonne Vendôme, cette statue allait être déboulonnée et jetée dans la Seine ; déjà les étriers avaient été enlevés et gardés, bien entendu, par les honnêtes démolisseurs.

Ce sont ces étriers que l'on remplace en ce moment. Ils sont magnifiques, ciselés, agrémentés d'ornements et surtout parfaitement dans le style de l'époque.

Un jeune officier de l'état-major de la flotte, M. Drouart de Lezey, lieutenant de vaisseau, sorti le premier de l'école navale, vient de donner sa démission pour entrer à la Grande-Chartreuse.

Agé à peine de trente ans, chevalier de la Légion d'honneur, cet officier a suivi une vocation de famille en entrant dans les ordres : l'aîné de la famille, officier supérieur de l'armée, est depuis deux ans à la Grande-Chartreuse ; le troisième est missionnaire, et une sœur s'est faite carmélite.

Le tribunal correctionnel de Lille a rendu son jugement dans l'affaire des marchés militaires pendant la guerre de 1870-1871. Les prévenus ont été condamnés à des peines variées, d'un an à deux mois d'emprisonnement, et de mille francs à cent francs d'amende.

6<sup>e</sup> Conseil de guerre de Versailles

MASSACRE DES DOMINICAINS

Audience du 8 février

Les accusés qui comparaissent devant le sixième conseil de guerre, présidé par M. le colonel de La Porte, du 12<sup>e</sup> chasseurs à cheval, sont au nombre de quatorze.

Un de plus que les victimes : il y en a eu treize. On se rappelle les noms de ces infortunés : le P. Caplier, prêtre ; le P. Cotherault, procureur ; le P. Chataigneret, le P. Bouvard, le P. Delorme, dominicains ; les sieurs Gauquelin, professeur ; Aimé Gros, domestique ; Volant, surveillant ; Catala, surveillant ; Dintroz, in-

firmier ; Joseph Cheminal, domestique ; Marcel, domestique ; Germain Petit, commis à l'économat.

Quant aux accusés, ils ont déclaré se nommer : Serizier, corroyeur ; Boïn, dit Bobèche, corroyeur ; Lucipia, étudiant en droit, clerc d'avoué et journaliste ; Quesnot, mécanicien ; Gironce, dessinateur-architecte ; Pascal, brocanteur ; Annat, commis libraire ; Bouillac, journalier ; Grapin, cordonnier ; Busquant, cordonnier ; Gambette, journalier ; Boudaille, caporal au 112<sup>e</sup> de ligne ; Buffo, tailleur de pierres ; femme Buffo, née Lecomte, couturière.

L'audience a été presque entièrement absorbée par la lecture du rapport, page sinistre s'il en fut.

Serizier et Boïn ont été interrogés. Ils ont nié énergiquement toute participation au crime. Les autres accusés suivront-ils ce système de défense ?

Il y aura certainement des démentis, des contradictions et des discussions très vives entre eux et plusieurs témoins qui, dit-on, sont très affirmatifs.

Audience du 9 février.

Les interrogatoires continuent, et on voit que les charges deviennent accablantes contre plusieurs des accusés.

Audience du 10 février.

On procède à l'audition des témoins. Les accusés sont reconnus. Il est établi que Quesnot a fait tous ses efforts pour sauver du pillage la maison des Dominicains.

Jean-Louis Mussasolo, lieutenant au 27<sup>e</sup> bataillon. — J'étais de garde à la Santé, le 22 mai, lorsque, vers dix heures du soir, je reçus de Sérizier l'ordre de fusiller les otages si les troupes de Versailles tournaient les fédérés. Si vous ne le faites pas, ajouta-t-il, j'aurai soin de vous. Cet ordre était écrit avec une plume, peut-être une allumette, je l'ai déchiré et brûlé au poste ; mais je me rappelle que l'ordre était accompagné de deux notes qui contenaient les noms d'une soixantaine de gendarmes, de treize commissaires de police et de M. Claude, chef de la sûreté.

Le colonel Serizier avait son revolver à la ceinture et la main sur l'arme. Serizier oppose une dénégation à ce témoignage.

L'abbé Grandcollas. — Vers deux heures, on nous fit sortir. Un chef, Boïn, cria : « Allons, calotins, sortez. » On nous conduisit à la barricade. Là il y eut division. Les uns voulaient nous fusiller tout de suite, d'autres prenaient notre défense. Au nombre de ces derniers était, si je ne me trompe, Quesnot, qui nous rudoyait, mais qui nous servit beaucoup, insistant sur ce que nous avions soigné leurs blessés.

La seconde fois nous sortimes, non pas un à un, mais en bloc. Les hommes du 101<sup>e</sup> faisaient la haie avec des femmes. L'une d'elles dit à un homme : « Mets-moi mon fusil en arrêt ! qu'il n'en échappe pas un. »

Nous ne pouvions douter que nous allions mourir. Plus de la moitié d'entre nous échappa à la première décharge ; nous cherchions à nous sauver dans les maisons tout en étant blessés. Le P. Bourrard se traîna encore assez loin ; mon habit fut traversé de deux balles, je trouvai une porte entrouverte, je fus reçu avec empressement par une dame Chrétien, marchande de meubles ; elle me donna une blouse. Ces gens tremblaient eux-mêmes. Je restai dans l'escalier tant que dura la fusillade. Enfin Mme Chrétien vint me dire : « Descendez vite voilà l'armée. — Je vais alors reprendre ma soutane. — Non, elle est cachée, saisissez-vous vite. Les soldats et les chefs nous accueillirent admirablement ; il y en avait qui pleuraient à la vue de tous ces cadavres.

On me conduisit à la prison où je reconnus encore trois employés de chez nous arrêtés par l'armée qui ignorait qui ils étaient. Je demandai à relâcher les corps, mais le capitaine me dit : « Impossible de vous donner des hommes. » Je les reconnus, je constatai que les corps avaient été dépillés : on avait volé les souliers, les chapeaux, les domestiques, étaient sans vêtements. Je passe sur des détails bien autrement repoussants.

Un dernier témoignage impressionne vivement l'auditoire, c'est celui de M. Bertrand, gérant et censeur de l'établissement. C'est un homme énergique, qui fut aide de camp du général Courtais, et qui en imposa un instant à tous ces hommes.

Il a vu Serizier revenir à la prison où il était resté, et, apercevant le témoin : « Comment ! encore ici, vous, vieux réactionnaire,

infâme gendarme, vous n'êtes pas encore fusillé ! » Je lui dis : Je ne suis pas gendarme, je suis honnête homme, entendez-vous ; j'ai été secrétaire du général Courtais qui était, celui-là, un vrai républicain. C'est bon, mettez-vous de ce côté. Je compris qu'il s'agissait d'une nouvelle liste de victimes, lorsque arriva un caporal fédéré qui cria : « Nous sommes cernés ! » Serizier se troubla, puis essaya encore une fois de faire bonne contenance en donnant un ordre qu'il n'acheva pas ; il prit la fuite.

Serizier. — Avais-je des gardes auprès de moi ?  
M. Bertrand, le regardant fixement. Non, vous étiez seul en face de moi, mais vous aviez votre revolver qui sortait de votre capote.

Serizier. — Je n'ai pas dit ça, le témoin ment.

M. le Président. — Ah ! permettez, si vous insultez le témoin, je vous fais sortir.

Serizier. — Eh bien ! il se trompe.

M. le Président. — Niez, vous êtes dans votre rôle, mais n'insultez pas.  
M. Bertrand, l'apostrophant. — Vous osez dire que vous ne m'avez pas traité de réactionnaire et de gendarme, que vous ne m'avez pas dit : « Vous n'êtes pas encore fusillé ! » Serizier ne répond plus.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale et méridionale.

Une quête en faveur de l'œuvre patriotique de la libération du territoire a été faite au dernier bal de la préfecture par M<sup>me</sup> la générale Archinard. Le résultat a été fort beau (355 fr.) Voilà un fait que nous aimons à signaler. Nous aurions voulu plus tôt en adresser nos éloges à M. le Préfet.

Le sous-comité de Cahors de l'Œuvre des orphelins de la guerre, est heureux d'annoncer aux nombreux souscripteurs qui ont bien voulu l'aider à fonder cette assistance nationale dans le département du Lot qu'elle y est en pleine activité. Vingt-cinq orphelins ont été présentés et adoptés ; ils sont secourus depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Presque tous ont été laissés à leurs familles, qui reçoivent 10 francs par mois pour un enfant, quinze pour deux et vingt pour trois. A mesure qu'ils grandiront, ceux dont les parents en feront la demande seront placés, aux frais de l'œuvre, dans des établissements de charité, pour y recevoir une instruction élémentaire conforme à leur position.

Le Sous-Comité a la confiance que les personnes qui ont commencé une œuvre aussi éminemment utile, la considérant comme un devoir, ne voudront pas la laisser inachevée, et continueront, par leurs souscriptions annuelles, à la mener à bonne fin.

Le cours d'allemand de M. Malinowski n'aura pas lieu, le mercredi, 14 février, par suite du congé de fin de carnaval.

Samedi, 17 février, le cours sera fait comme d'habitude, à 8 heures du soir, dans la salle de la mairie.

Le nommé Digeon est encore venu à Béziers jeudi et vendredi de la semaine dernière. Il a rassemblé les frères et amis et leur a fait espérer un succès complet pour la création du journal la *Fédération radicale* et la réorganisation de la Ligue du Sud-Ouest.

(Messager du midi.)

A Marseille, le général commandant la division a fait afficher, dans tous les départements placés sous son commandement, un ordre du jour portant que, dans plusieurs places de la division, des patrouilles ont été insultées et menacées par des habitants malintentionnés, perturbateurs du repos public. Le général rappelle leurs devoirs aux chefs de poste et de patrouilles.

A Nîmes, une troupe de perturbateurs, partie des Fantaisies Nimoises, sac au dos et pierres dans les poches, s'est dirigé en chantant : « La République nous appelle, » et « C'est moi qui suis Garibaldi, » vers la rue Neuve, où se trouvaient réunis d'honnêtes ouvriers, amis de l'ordre, qui lisèrent tranquillement de bons

livres et de bons journaux. Surpris par ces cris et par les pierres, que ces misérables lançaient sur la porte, un membre du cercle des Amis de l'ordre est allé avertir la police de ce qui se passait. Assailli à coups de pierres par les amis de Garibaldi, il est parvenu à gagner la mairie, non sans avoir reçu quelques mauvais coups.

Ces scènes, se répètent toujours aux cris de : Vive la République ! au nom de laquelle se font toutes les équipées et se produisent tous les désordres.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Bulletin Agricole

A Paris, le commerce semble un peu dévoyé par les nouvelles des pays vignobles qui, presque toutes, arrivent en hausse ; il comptait si bien sur la baisse qu'il jure ses grands dieux de ne pas acheter, dût-il épuiser son stock de vins vieux et fallût-il même attaquer ses réserves. On sait à quoi s'en tenir de ces serments-là. On finit par se remplacer à plus cher, voilà tout.

A Vierzon (Cher) et dans les environs, on taille la vigne, et les propriétaires se plaignent qu'une grande partie du bois est gelé ; les bourgeons sont noir et paraissent aussi gelés, néanmoins les prix n'ont pas varié.

On écrit de Chambertin (Côte-d'Or) :

Le mois de décembre et celui de janvier jusqu'au 20, ont été des plus mauvais. Une faible couche de neige a couvert la terre, mais un froid des plus vifs a régné pendant quinze jours de décembre et a causé des dommages à la vigne dans les gamays, et suivant les climats. Ceux se rapprochant de la côte ont très-peu souffert. Dans les bas, on estime qu'il y a beaucoup de mal. Quant aux plans fins il n'y a pas de dégâts.

Dans l'Hérault et les autres départements du Bas-Midi, les demandes de vins augmentent, et les prix s'améliorent.

Agen, 12 février, 1872.

Blés fins de Lectoure, les 80 kil. net, 26 fr. 50 (rendus en gare d'Agen).  
Blé du Quercy ou coteau, les 80 kil. brut, 26 francs 25.  
Affaires très calmes et tendance à la baisse.

Bordeaux, 12 février 1872.

Malgré le calme qui règne presque partout le blé ne baisse que fort peu sur la plupart des marchés de nos départements ; beaucoup de cultivateurs préfèrent s'en retourner chez eux avec leurs grains plutôt que d'accepter encore les offres de baisse demandées par les acheteurs ; en somme, on peut dire que les transactions sont nulles ; il ne se fait d'affaires que pour le petit détail ; les meuniers qui ont pour 8 jours de provisions veulent attendre au dernier sac pour faire de nouvelles emplettes.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Les bruits de la démission de M. Calmon, démentis d'hier, trouvent aujourd'hui dans la presse parisienne un écho plus général. Le *Soir* et la *Presse* vont même jusqu'à désigner son successeur : d'après ces journaux M. Calmon laisserait sa place à M. Pascal, préfet du Rhône. Nous croyons que cette nouvelle est tout au moins prématurée.

Les télégrammes de Corse constatent que la tranquillité n'y a pas été troublée. On calcule que M. Rouher aura 32 à 33,000 voix et ses deux concurrents 12 à 14 mille à eux deux.

Versailles, 13 février,

Ainsi que tout le monde le prévoyait, M. Rouher a été élu en Corse à une très forte majorité. Dans l'Eure, M. Lepouzé, républicain modéré a été élu avec 32,000 voix, mais on n'est pas sans être

un peu ému des 20,000 voix données à M. Fouqu candidat bonapartiste.

Dans les Côtes-du-Nord, le candidat élu, M. Legal-Salle est un légitimiste très-mitigé, qui ira probablement grossir le groupe des fusionnistes, bien qu'il se montre dit-on, très décidé à soutenir la politique actuelle de M. Thiers.

M. Rouher, n'ayant pas quitté Paris, pourrait de aujourd'hui venir siéger à l'Assemblée.

M. Léon Say a consenti hier matin à retirer sa démission qui n'avait pas été acceptée, M. Thiers a déclaré à M. Léon Say, qu'il n'entendait peser en rien sur sa manière de voir dans les questions économiques. Ce sont les instances de M. Victor Lefranc jointes à celles du président de la République, paraissent avoir décidé M. Léon Say à conserver les fonctions de préfet de la Seine.

On continue à s'occuper, dans les cercles parlementaires, de projets constitutionnels. Je vous a déjà indiqué les trois propositions principales dont le centre gauche est disposé à prendre l'initiative. De ces trois propositions, la première semble seule jusqu'ici avoir quelques chances de succès. Les deux autres rencontrent une très vive opposition qui pourrait bien empêcher leur présentation. La gauche modérée elle-même, quoique très-sympathique à M. Thiers, refuserait par principe de voter la présidence à vie. Au reste, ni cette question, ni celle d'une seconde Chambre n'ont été jusqu'ici l'objet de discussions formelles dans les réunions parlementaires, et ce n'est que par les conversations des députés qu'on peut préjuger leurs votes éventuels à cet égard.

Quelques légitimistes, parmi lesquels MM. Cernoul, Moulin, Baragnon et de Kerdel, ont eu l'idée de formuler un programme monarchique, qui devait servir de base à une fusion parlementaire, et être soumis ensuite au comte de Chambord, s'il était signé par 150 députés. Ce programme, dont le *Constitutionnel* a hier indiqué le sens, est critiqué par l'*Union*, et j'ajoute que le fait même de la démarche de ces députés est depuis samedi l'objet du blâme le plus énergique dans les cercles légitimistes, qu'on trouve fort imprudent et de mauvais exemple que quelques personnes aient cru pouvoir prendre une semblable initiative sans avoir pressenti le comte de Chambord et sans en avoir conféré préalablement avec les notabilités du parti. Le programme en question n'avait guère réuni samedi que 25 signatures, et l'on peut dès aujourd'hui considérer l'affaire comme ayant complètement échoué.

Le comte de Chambord a dû quitter Frostdorf samedi. Il est attendu à Gand aujourd'hui.

Les personnes les plus compétentes démentent la nouvelle télégraphiée ce matin, d'après un journal anglais, que M. de Bismark se serait offert comme arbitre à Londres et à Washington. Une pareille offre, si elle était réellement faite, aurait certainement peu de succès, au moins à Londres, où bien des gens soupçonnent le cabinet de Berlin de n'être pas complètement étranger à l'attitude actuelle de l'Amérique ou tout au moins de voir sans déplaisir l'attention de l'Angleterre appelée ailleurs que sur les affaires d'Europe.

Les dernières dépêches expédiées de Londres par M. de Broglie, au sujet des conversations qu'il a eues avec M. Gladstone ne permettent plus aucun doute : le traité va être dénoncé. (Ordre)

Versaille 12 février 1872.

Les nouvelles de Londres et de New-York constatent toujours la gravité de la question de l'*Alabama* ; mais on compte, des deux côtés, pouvoir gagner du temps, et voir se calmer ainsi les passions politiques qui pourraient compromettre la solution par voie diplomatique.

L'Assemblée a voté la proposition de M. Bottéau rétablissant le droit de publier les procès de presse.

Elle a ensuite adopté en deuxième lecture, la proposition de M. Lestourgie, qui a pour objet l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes. M. Léopold L'imayrac a prononcé en faveur de l'assistance un bon et substantiel discours que certainement nous reproduirons.

On vient de voter maintenant le projet de loi relatif au rétablissement des actes de l'état civil à Paris.

Malgré des rumeurs contraires, la nouvelle d'une très-grave maladie du roi de Prusse est arrivée à Paris.

**Annonces**

**Crédit Foncier de France.**

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

**AUX MÈRES DE FAMILLE.**

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BLACHE, ANDRAL, ALBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACHOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, composé de

substances végétales les plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie; et, par ses propriétés analeptiques, il améliore le lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôts dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons.)

Nous recommandons d'une manière spéciale la PÂTE D'ESCARGOTS et le SIROP D'ESCARGOTS de MURE, que l'on trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Leur efficacité est certaine contre les Rhumes, l'Asthme, la Coqueluche, et toutes les irritations de poitrine.

Pour éviter les irritations, exiger le nom de MURE sur les étiquettes.

**LE TOUR DU MONDE**

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages  
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

**AVIS DES ÉDITEURS**

La publication du *Tour du monde*, que les

éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, à déterminer les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume, en cours de publication, portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

Le *Temps*, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Neffizer, Ed.

Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, publier :

*Lettres politiques*, par M. P. LANFREY.  
*Notes sur l'Angleterre*, par M. H. Taine.

**L'AUTOGRAPHE**

ÉVÈNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'*Autographe*. Les événements terribles qui viennent de dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'*Autographe*, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on désire d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

**CALENDRIER DU LOT**

**STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL**

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac; Calmette; Bourion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

**Paris-Province**

Administration à Paris, rue de l'Echiquier 29

L'Administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception.

L'Administration achète en fabrique ce qui lui est demandé — n'importe quel article — Elle expédie à ce même prix et elle ne demande qu'une simple commission de 3 %. Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

1° Une MAISON, sise à Cahors, Boulevard Nord (Maison Drost).

2° Une MAISON, sise à Cahors, rue Fondue, derrière celle indiquée ci-dessus.

3° Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regourd, dans une situation des plus agréables.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Lagarrigue, notaire, ou à M<sup>e</sup> Delbreil, avoué.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

**LA QUESTION MILITAIRE EN 1871**

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages. . . . . 1 fr.

Plus de teintures progressives

**MIXTURE ORIZALINE VÉGÉTALE**

(Un seul flacon) DU DOCTEUR JAMES SMITHSON (Un seul flacon)

RAMÈNE INSTANTANÉMENT LA COLORATION NATURELLE AUX CHEVEUX ET À LA BARBE POUR BLOND, CHATAIN, BRUN ET NOIR

Pas besoin de laver avant, ni après. L'application est des plus simples, le résultat est immédiat; ne tache pas la peau et ne peut jamais nuire à la santé.

La boîte, avec peigne et brosse : 6 fr. — Le flacon seul : 5 fr.

**LOTION VÉGÉTALE SMITHSON**

Pour nettoyer et préparer les cheveux et la barbe à recevoir l'Orizaline et en assurer la réussite. — Le flacon avec brosse : 2 fr.

Dépôt général pour la vente en gros à la maison L. LEGRAND, parfumeur, 207, rue Saint-Honoré, à Paris.

Et chez tous les parfumeurs et coiffeurs de la France et de l'étranger.

**PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL**

SAVON GLYCÉRINE pour adoucir les mains. . . . .	» 75
ESSENCE DE STANG-HIANG, VANDA essence bouquet et autres parfums. . . . .	» 2
VINAIGRE RIMMEL pour la toilette et les bains. . . . .	1 50
CRÈME DE NEIGE pour embellir le teint. . . . .	2 »
STIMULUS pour faire croître les cheveux. . . . .	3 »
AQUADENTINE pour blanchir les dents. . . . .	3 »

Chez tous les parfumeurs. Paris, 17, boulevard des Italiens.

**Avis très important, surtout pour les propriétaires vigneron qui ont leurs travaux en retard.**

L'*Elagueuse*, déjà tant appréciée par l'avantage immense qu'elle procure par son travail bien fait, l'est encore beaucoup plus par celui qu'elle obtient par la célérité avec laquelle on opère. Les contrefacteurs grossiers de cet instrument font son Eloge par les efforts qu'ils font dans l'ombre pour tâcher de l'imiter.

Ecrire franco à M. BARBARY, mécanicien breveté, s. g. d. g., à Looze (Lot), pour le perfectionnement de cet instrument.

Le prix de l'*Elagueuse* est fixé à 15 fr.

Bien indiquer son adresse.

**TABLEAU DES DISTANCES**

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

**A VENDRE**

Une belle Propriété dans l'Aveyron, ligne d'Orléans, — 4 kilomètres environ d'une gare très importante, de contenance d'environ cent hectares où l'on trouve du phosphate.

Mise à prix 250 mille francs. — S'adresser à M<sup>e</sup> Granier, notaire à Villfranche.

**AVIS**

Le Maire de la commune de Fontaines, a l'honneur d'annoncer au public que la Foire qui se tient habituellement le 11 février, se tiendra, cette année le samedi 10 février.

DUGÈS, maire.

POUR ÉVITER

**LES CONTREFAÇONS**

DU

**CHOCOLAT-MENIER**

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. Vinel, pharmacien

**AVIS**

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ente, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardins anglais.

**A VENDRE**

Le Château de MAUROUS canton de Puy-l'Évêque (Lot) et ses dépendances.

S'adresser à M. Rives, maire de Vire, (même canton), fondé de pouvoirs de la famille Marcellus.

**Fond d'épicerie**

à céder

S'adresser au bureau du Journal.

**On demande**

à représenter une bonne maison pour la vente des vins à Bordeaux et à Libourne. Ecrire à H. Relhié, à Bordeaux.

**CAFÉ DES GOURMETS**

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

**LES CHOCOLATS ET LES TAPIOGAS**

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE

provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.